



Rodney Scott

149 BUTS VOLÉS

LeFlore et Scott passent à l'histoire: le plus grand nombre de buts volés par 2 joueurs d'un même club

— page C-1



Ron LeFlore

••• EXPOS 6 CUBS 5 •••

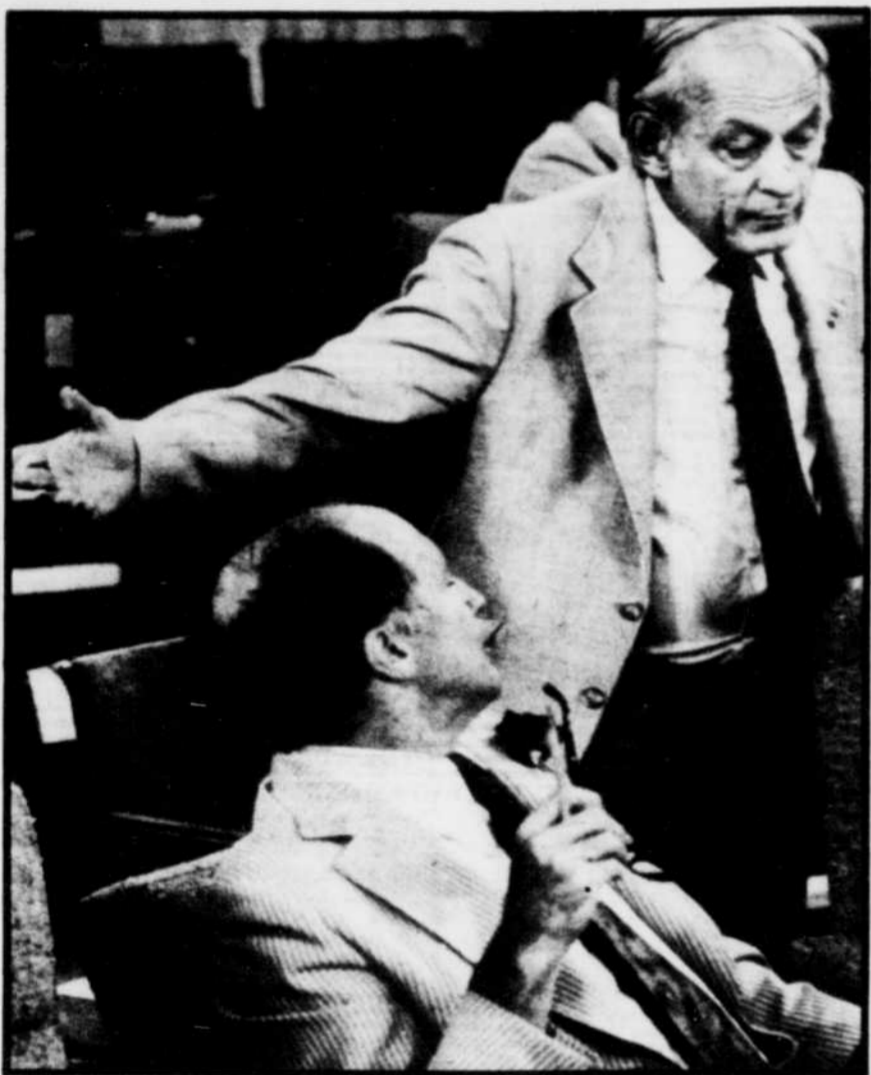
la tribune

71^e ANNEE — No 174 — 28 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 12 SEPTEMBRE 1980 — (SAMEDI 50¢) 30

Un camionneur meurt

écrasé sous son lourd véhicule

— page A-3



LES PREMIERS MINISTRES FACE À FACE

Le huis clos pour sortir de l'impasse

■ OTTAWA (PC) — Après quatre jours de conférence publique, qui ont confirmé d'importantes divergences entre le gouvernement fédéral et les provinces, les 11 chefs de gouvernement du Canada vont se réunir aujourd'hui à huis clos, à la résidence du premier ministre Trudeau, pour entamer la négociation proprement dite de la réforme du fédéralisme.

Les participants au sommet constitutionnel d'Ottawa ont convenu de prolonger, s'il le faut, leurs délibéra-

- Rapatriement: 2 provinces seulement avec Trudeau
- Economie: forte résistance au plan fédéral

— page B-1

tions jusqu'à samedi de manière à prendre le temps nécessaire pour conclure sur les 12 points à l'ordre du jour.

Hier, les premiers ministres ont notamment discuté du rapatriement de la constitution et de formule d'amendement, des pouvoirs en matière économique et de la déclaration de principes qui doit servir de préambule à une constitution révisée.

La journée a donné lieu à un sérieux affrontement entre un large consensus des provinces et le gouvernement fédéral sur la proposition de ce dernier de renforcer dans la constitution les termes de l'union économique au Canada.

Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, et le premier ministre de Columbia-Britannique, M. Bill Bennett, ont été les chefs de file de la thèse des consensus des provinces, qui entendent maintenir leurs pouvoirs de gestion sur l'économie de leur territoire.

Le gouvernement fédéral, qui a

l'appui de l'Ontario, a réexpliqué qu'il cherche avant tout à protéger le marché commun Canadien contre les pratiques protectionnistes des provinces et assurer ainsi le libre mouvement de la main-d'œuvre, des biens et services et des capitaux.

En ce qui concerne le rapatriement, l'une des priorités fédérales, le Québec et Terre-Neuve ont déclaré sans équivoque qu'ils ne donneraient pas leur accord sur ce point à moins d'avoir obtenu un accord satisfaisant sur un ensemble de revendications qui leur semblent fondamentales.

L'Ontario, une fois de plus, et le Nouveau-Brunswick, ont fait cause commune avec le gouvernement fédéral, alors que les autres provinces ont soutenu qu'il faudrait, avant de consentir au rapatriement, s'entendre sur une formule d'amendement.

Sur ce point, le gouvernement fédéral, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick préfèrent la formule dite de

Victoria, qui donne notamment un droit de veto au Québec et à l'Ontario, tandis que le consensus des provinces s'est fait autour de la formule proposée par l'Alberta, qui permet aux provinces de souscrire ou non à un amendement les concernant dans des domaines précis.

La déclaration de principes a donné lieu à un débat "sémantique" entre les premiers ministres Trudeau et Lévesque sur les notions de "peuple" canadien et québécois et de "droit à l'autodétermination", sans que les deux intervenants ne parviennent à ajuster leur formulation devant servir à décrire la réalité canadienne.

Les négociations privées qui se tiennent aujourd'hui au 24 Sussex ne seront pas faciles, comme l'a dit hier à la presse le premier ministre d'Alberta, M. Peter Lougheed.

Le premier ministre Lévesque, pour sa part, a dit qu'il faudra sûrement un "miracle" pour conclure une entente.

Au cours des discussions préliminaires qui ont précédé le sommet des premiers ministres, les provinces, à quelques exceptions près, ont réussi à présenter des positions presque unanimes sur la plupart des sujets face au fédéral, notamment en ce qui concerne le partage des compétences en matière de communications, de pêches et des ressources au large des côtes, où elles demandent des pouvoirs accrus.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, risque d'essuyer un échec percutant s'il ne parvient pas, en dernier ressort, à faire accepter aux provinces le principe de la garantie des droits linguistiques des minorités, notamment en matière de langue d'enseignement.

Jusqu'ici, seuls l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont accepté cette proposition, que le premier ministre Trudeau juge essentielle pour la survie du Canada.



Le président chilien Augusto Pinochet met son bulletin de vote à l'intérieur de la boîte de scrutin, à Santiago. Les Chiliens ont voté l'adoption d'une nouvelle constitution qui donnerait à Pinochet un mandat d'au moins huit ans à la tête du pays.

Pinochet assuré de garder le pouvoir

SANTIAGO (REUTER) — Le président Augusto Pinochet est assuré de demeurer au pouvoir pendant au moins huit ans, d'après les premiers résultats du référendum sur le projet de nouvelle constitution soumis jeudi aux 6.5 millions d'électeurs chiliens.

Après dépouillement de 24 pour cent des bulletins, le "Oui" recueille 70 pour cent des suffrages, contre 26.75 pour cent au "Non". 2.8 pour cent des bulletins de vote ont été déclarés nuls.

Toutes les projections des ordinateurs révèlent que le "Oui" l'emportera largement, confirmant ainsi le général Pinochet dans un nouveau mandat de huit ans, à compter du mois de mars prochain, avec éventuellement la possibilité d'un second, ce qui l'amènerait jusqu'en 1998.

Ce référendum controversé, qualifié de "plébiscite" d'une validité douteuse par de nombreux hommes politiques dont l'ancien président, M. Edouardo Frei, était organisé le jour du septième anniversaire du coup d'état militaire qui renversa le président Salvador Allende.

Construction d'un complexe hôtelier de \$50 MILLIONS?

par Guy Crevier

SHERBROOKE — La région Magog-Orford pourrait bien être le lieu d'un vaste projet d'aménagement touristique d'ici quelques années qui amènerait des investissements de plusieurs millions de dollars ainsi que la création d'un nombre considérable d'emplois puisque des intérêts financiers ont déjà indiqué leur intention de construire un vaste complexe hôtelier ainsi que d'aménager le versant nord-ouest du mont Orford.

Actuellement, le ministère provincial de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) ainsi que l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) ont placé une demande auprès du conseil du Trésor qui libérerait des fonds nécessaires à la confection d'un plan directeur d'aménagement touristique pour la zone Magog-Orford.

Déjà, des intérêts financiers étrangers auraient approché des responsables du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour leur indiquer qu'ils seraient disposés à des investissements majeurs dans la

région. Entre autres, un consortium d'origine suisse aurait déjà préparé un projet qui occasionnerait des déboursés d'environ \$50 millions pour l'aménagement d'un complexe hôtelier de 600 chambres dans la région du lac Memphrémagog.

Selon certaines informations, le site aurait déjà été choisi et le projet entraînerait la création de plus de 1.000 emplois directs et indirects. Une des exigences du consortium serait la réalisation d'un plan directeur qui donnerait officiellement un caractère international à la région touristique Magog-Orford tout en accordant

un minimum de protection aux investisseurs quant aux règlements de zonage et aux possibilités de développement du secteur.

De plus, à la demande d'un groupe de financiers, une étude a été effectuée par une firme de la Vieille Capitale sur les possibilités d'aménager le versant nord-ouest du mont Orford à des fins récréatives. Des investissements d'au moins \$15 million seraient nécessaires pour les seuls aménagements de pistes et d'une remontée mécanique. L'étude précise que le projet peut être réalisable d'ici 1982-1983.

Au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, les responsables ont refusé de confirmer ou d'infirmer ces informations. Cependant, un haut fonctionnaire a indiqué que l'aménagement de la région Magog-Orford pourrait devenir à court terme une priorité. Selon ce haut fonctionnaire, l'objectif fixé pour le développement touristique des Laurentides aurait été atteint et le mont Orford pourrait connaître bientôt un développement similaire à celui du mont Tremblant.

On ne se cache pas au ministère pour indiquer que des intérêts d'origine québécoise seraient des plus intéressés à participer au développement de la région Magog-Orford.

Au départ, la Commission d'aménagement touristique Magog-Orford avait indiqué son intention de réaliser le plan directeur par l'entremise d'une subvention du gouvernement québécois. Cependant, le directeur régional de l'OPDQ, M. Pierre Deland, a révélé hier que ce sont le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et l'OPDQ qui coordonneront les travaux de confection du plan directeur.

Advenant que le conseil du Trésor donne son approbation d'ici peu, un montant provisoire de \$70.000 pourrait être alloué et le plan directeur terminé en mars 1981.

BELMORAL: le danger connu des autorités selon le géologue de la mine

VAL D'OR (PC) — Les autorités de la mine Belmoral n'ignoraient absolument pas les dangers d'effondrement dans les deux galeries où est survenue la catastrophe du 20 mai.

Elles croyaient toutefois que cela ne se produirait pas avant au moins un an, ce qui leur donnait amplement le temps de se préparer.

C'est, en substance, ce qu'a révélé le géologue à l'emploi de la mine Belmoral, M. James Fortin, 27 ans, qui témoignait hier devant la commission d'enquête que préside le juge René Baudry, à Val d'Or.

C'est le "déplacement d'air" dont on a tant parlé depuis le début des audiences qu'avait senti l'un des contremaîtres de la mine, M. Eloi Hamel, une semaine avant l'accident, qui aurait amené la décision d'entreprendre des travaux de boiserie pour bloquer le chantier 2-7, fermé de puis un bon moment.

Selon M. Fortin les dirigeants de la mine avaient en effet convenu à une réunion de production, dans les jours suivants l'accident, que ce fameux "déplacement d'air" avait été provoqué par la chute du pilier de roc constituant le plancher de la galerie 1-7 et chantier 2-7.

La Quotidienne

946

Persiflage

Le Palais de Justice sera construit à la satisfaction de tous ceux qui pensent comme le gouvernement.

Les Astros de Houston et les libéraux de Québec se fient beaucoup à la force de Ryan pour gagner le championnat.

Les conseillers de Sherbrooke sont tellement modestes que c'est priverment qu'ils augmentent leur salaire.

La guerre au sud-est asiatique se poursuit ad Vietnam aeternam.

Le persiflage

L'établissement d'un centre de production non réalisable maintenant

Les restrictions budgétaires de l'ONF n'ont pas affecté l'Estrie



Le président de l'Office national du film, M. James de B. Domville.

SHERBROOKE (PR) — Si le rythme d'expansion de l'Office national du film est affecté par les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement fédéral et à vu, depuis deux ans, son pouvoir d'achat diminué de 20 pour cent, les services offerts en région n'ont, quant à eux, souffert d'aucune réduction.

C'est en s'excusant presque de ne pas avoir de déclarations fracassantes du genre l'annonce de nouveaux bureaux de l'ONF dans la région des Cantons de l'Est ou l'augmentation de ses activités, que le président du Conseil d'administration et commissaire du gouvernement à la cinématographie M. James de B. Domville présentait hier cette nouvelle à la presse sherbrookeuse.

Des réalités régionales à découvrir

Ce séjour du président de l'ONF s'inscrit dans le cadre de la tenue à Sherbrooke, et pour la première fois de son histoire de 41 années, d'une assemblée des membres de son Conseil d'administration. Ces deux journées de rencontres, qui se dérouleront aujourd'hui et demain, permettront au CA de prendre contact avec des personnes-clés de la région afin de discuter de ce qui, dans le domaine culturel, les intéresse davantage.

"Une de nos priorités, selon l'acte du parlement qui nous régit, est d'interpréter le Canada aux Canadiens, explique le président. Or, nous ne pouvons plus faire ça de Montréal, de façon monolithique, et nous tentons de mieux connaître et mieux comprendre les conditions qui prévalent dans les villes canadiennes en nous dépla-

quant, à chacune de nos réunions qui sont au nombre de quatre par année, dans différentes villes. Cette rencontre permettra aux membres du Conseil de prendre contact avec la réalité estrienne."

Problème de sous-alimentation

Affirmant que l'établissement d'un centre de production de l'Office national du film à Sherbrooke ne constitue pas un projet réalisable maintenant, M. Domville souligne que déjà, les bureaux régionaux rencontrent de gros problèmes de sous-alimentation.

La demande est environ trois fois plus grande que notre capacité de fournir, expliquait-il. Nous manquons depuis plusieurs années, d'un budget suffisant pour mettre à la disposition des gens un nombre de copies suffisant, cela nécessiterait environ deux fois plus de moyens

que ceux que nous avons. Et bien que notre mandat consiste à favoriser l'accès des films de l'ONF en région, le gouvernement n'est pas prêt à voir l'expansion d'un système de distribution qui répondrait à la demande du peuple.

"Il y a énormément de sympathie au niveau fédéral mais tant et aussi longtemps que la question du développement culturel n'est pas vue comme le développement économique, celui des Forces Armées ou celui de la Santé et du Bien-être, tant que le développement culturel ne sera pas vu comme un sujet essentiel au cabinet canadien, la situation ne s'améliorera pas."

Selon le président, si on veut se parler à nous mêmes, ça prend des moyens et au Canada, on investit moins que d'autres pays dans notre propre production et dans notre système de diffusion alors que nous sommes les plus câblés.

Et si, avec les restrictions budgétaires, l'Office national du film n'a pas pu suivre l'expansion souhaitée, il n'en constituera pas moins à ne faire aucune réduction sur ses activités en région, et travaillera sur le plan quinquennal qu'il s'est fixé et qui prévoit notamment doubler les activités en région.



Comme il s'apprête à prendre quelques jours de vacances, **Onil Proulx**, ne reculant devant aucune dépense, a décidé de se procurer sa propre piscine, ce qui lui permettra sans doute d'affronter sans crainte les fortes vagues de l'Atlantique...

Mardi dernier, les deux parties se sont "momentanément" rapprochées au cours des négociations scolaires. Le porte-parole patronal **René Lapointe** a souhaité un joyeux anniversaire à **Bertha Montigny**, aux dires de certains spectateurs, le "rapprochement" n'aura duré que le temps d'une bise...

Le nouveau président du club Optimiste, **Gilles Niquette**, a déjà commencé à se pratiquer à ouvrir des huîtres d'une seule main en prévision de la party d'huîtres des Optimistes le 15 octobre au sous-sol de l'église Ste-Famille à 20 heures...

Les jeunes de 13 à 18 ans intéressés par les Cadets de l'air sont invités à s'inscrire au manège militaire de la rue Belvédère les vendredis 12, 19 et 26 septembre...

Clermont Chartier, **Jude Levasseur**, **Dickie Moore** (pas l'ancienne étoile des Canadiens même s'il paraît aussi âgé que lui) et **Marcel Gosselin** ont vécu toute une aventure mardi soir dernier, lorsqu'en revenant d'une randonnée en avion à Québec, ils se sont posés en catastrophe à Victoriaville où l'appareil a abouti en bout de piste à l'envers...

Le maire **Jacques O'Bready** craint pour son nom depuis qu'il a accusé réception d'une lettre de l'Office de la langue française le sommant de franciser l'entête de ses lettres et l'écriteau sur la porte du cabinet de la mairie...

Me **Denis Blouin** a lancé un concours afin de trouver un prénom pour son fils premier né qu'il appellera de toute façon Guillaume...

Le postier **Jacques Rouillard** qui achève une longue convalescence à la suite d'un accident d'auto ne cesse de remercier tous ses amis et confrères de travail qui l'ont aidé et encouragé au cours des derniers mois, il prévoit rentrer au travail en pleine forme à la mi-novembre...

Me **Daniel Hébert** se traîne à quatre pattes depuis qu'il a été entraîné sur une distance de 18 milles en ski nautique par le pilote du bateau, qui l'avait complètement oublié derrière...

Payer le plus tôt possible

SHERBROOKE (LD) — "Notre objectif n'est pas de ne pas payer. Notre objectif est de payer le plus tôt possible les prestations auxquelles le chômeur a droit", a indiqué M. Jacques Préfontaine, directeur du bureau régional de la Commission d'assurance-chômage.

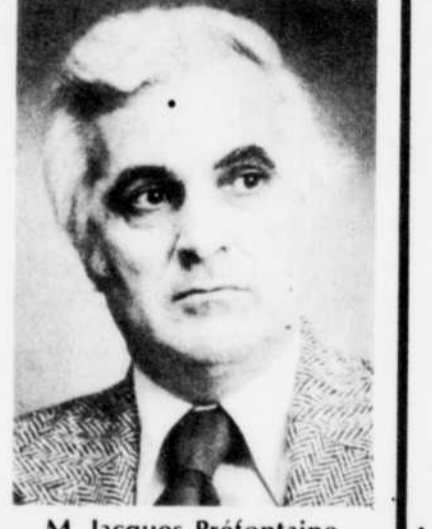
M. Préfontaine s'est porté à la défense de la qualité du travail du personnel du bureau. Ce personnel doit appliquer des normes et règlements complexes adoptés par les législateurs, a-t-il souligné. À l'Assurance-chômage, on s'est fait depuis longtemps à l'idée qu'on exécute une "tâche ingrate" et que les remerciements sont plus rares que les critiques.

M. Préfontaine s'est dit parfaitement d'accord personnellement que l'objectif premier doit porter sur la création d'emplois, spécialement pour les jeunes. Le Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie le revendique dans une récente déclaration, qui s'en prenait également à la façon dont la Commission traite des chômeurs.

Interrogé sur cette déclaration, le directeur du bureau régional a souligné, à propos de la prétendue sévérité, que l'auditeur général du Canada a déjà déploré les paiements en trop versés aux prestataires. Les sommes impliquées sont importantes et on doit suivre cela de près. Pour le bureau régional de Sherbrooke, on manipulerait quelque \$75 millions annuellement. Selon les derniers chiffres de chômage, on parle de 12,000 prestataires environ.

Des auditeurs internes renvoient le travail du personnel. "L'erreur est humaine. Il nous arrive parfois de faire des erreurs, nous l'admettons", a-t-il dit également. Mais les mécanismes d'appel existent bel et bien, et les gens sont entendus. Le conseil d'arbitrage siège aussi souvent que le nombre de causes l'exige, et ça ne traîne pas des mois et on garantit une réponse. Le plaignant peut aussi porter son cas devant le Tribunal du Travail du Canada par après, s'il s'estime encore lésé.

La loi d'assurance-chômage est complexe et tient compte de nombreux éléments. Parfois les gens s'imaginent que le "4%" versé à la cessation d'un emploi n'entre pas en considération, mais ce n'est pas le cas.



M. Jacques Préfontaine

Tanguay est remis en liberté

SHERBROOKE — Yvon Tanguay de la célèbre confrérie des Gitans a obtenu sa remise en liberté provisoire en attendant son procès le 17 décembre sur l'accusation d'avoir battu un automobiliste qui aurait klakoné derrière lui parce qu'il attendait que les feux verts murissent à l'angle des rues King et Belvédère.

Il avait été traduit hier devant le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix. Tanguay, âgé de 24 ans, devra cependant fournir une garantie de \$500 et se rapporter à la police à tous les 15 jours.

Le procureur Pierre-Luc Roland ne s'est pas opposé à un élargissement mais a tenté de connaître l'adresse exacte du prévenu.

Me Michel Dussault a soumis que son client avait feu et lieu au quartier général des Gitans. Me Roland s'est dit insatisfait de cette adresse. Me Dussault a précisé que l'immeuble en question avait un salon, une cuisine et des chambres. Tanguay est soupçonné d'avoir causé des lésions corporelles à M. André Veilleux lors de l'incident survenu en matinée de mercredi.

Individu battu à coups de hockey

SHERBROOKE — Pierre Cloutier, qui est inculpé d'avoir battu un individu à coups de hockey à cause d'une chicane à propos d'un couplet, restera écroué d'ici à son enquête préliminaire le 13 courant.

C'est ce qu'a décidé hier le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

La victime s'est non seulement plainte de cet incident à la police mais a divulgué que Cloutier avait perpétré avec elle un cambriolage d'appareils électrophi-

ques dans une résidence le 18 août. Ces faits ont été révélés devant le tribunal par l'enquêteur Michel Salvail au cours d'une enquête en détention.

Cloutier doit jouer de malchance puisqu'il est de plus accusé de s'être fait passer pour un autre lors de son arrestation pour l'affaire des coups de hockey.

M. Salvail a précisé que la victime avait été rouée de coups et portait des marques à la grandeur du corps.

Cloutier, âgé de 27 ans, de Fleurimont, est hypothéqué d'un casier judiciaire remontant à 1973 et comportant une dizaine de condamnations.

Le procureur Pierre-Luc Roland avait réclamé la détention du prévenu en insistant sur le fait qu'il était sous le coup d'une probation et constitue un danger de recidive.

Me Michel Dussault a plaidé que l'intéressé publie ne commandait pas la mise à l'écrou de son client.

Il écope pour avoir volé \$1,900

SHERBROOKE — Yvon Arseneault a écopé d'une peine de deux ans moins un jour de détention pour avoir arraché \$1,900 à l'épouse d'un ancien compagnon de cellule en lui faisant croire qu'il le ferait remettre en liberté.

Il a reçu cette sentence hier du juge Carrier Fortin de la Cour supérieure du district.

Arseneault, âgé de 28 ans, de Sherbrooke, a commis ce crime sept jours après sa remise en liberté provisoire par la cour d'appel à la suite de son pourvoi d'une condamnation à 12 mois consécutifs pour recel le 10 juin alors qu'il se trouvait sous le coup d'une libération conditionnelle pour une sentence de trois ans concernant 34 délits.

Le juge Fortin s'est demandé s'il s'agissait d'un individu avec lequel il n'y a plus rien à faire ou qui se moque de la justice.

Arseneault avait embobiné le 10 juillet l'épouse d'un ancien compagnon d'infortune qui s'était confié à lui.

Il a dit à la plaignante qu'il pourrait faire libérer son ami si elle réussait à rembourser le quart des pertes dans une faillite frauduleuse.

Arseneault s'était évidemment fait passer pour une autre personne en effectuant cette transaction.

Le ministère public était représenté par Me Claude Chartrand.

Peine de 15 jours

SHERBROOKE — Roland St-Jean a écopé d'une peine de 15 jours de détention pour avoir perforé avec un couteau des pneus de deux autos-patrouilles de la police de Sherbrooke.

Il a expliqué qu'il n'aime pas le visage des policiers parce qu'il les a toujours sur le dos.

St-Jean, âgé de 37 ans, a commis ce délit alors qu'il se trouvait en probation pour avoir arraché la tuyauterie du bloc cellulaire de la gendarmerie en 1979.

Il a reconnu sa culpabilité hier devant le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

St-Jean a été arrêté en pleine nuit derrière le quartier général après qu'un enquêteur à l'ouïe fine, M. Michel Salvail, eût entendu un sifflement d'air.

Il devra de plus s'abstenir d'utiliser des armes d'ici à un an et son couteau a été confisqué.

Me Michel Dussault avait soumis qu'une sentence légère serait suffisante pour convaincre son client que ce n'est beau ce qu'il a fait.

Le policier a dû exercer de la pression sur le système de respiration du suspect accroupi entre deux autos-patrouilles pour le maîtriser.

Quatre mois d'emprisonnement

SHERBROOKE — Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a souligné à Luc Doyon qu'il pouvait se compter chanceux de s'en tirer avec quatre mois de prison et deux ans de liberté surveillée.

Doyon, âgé de 22 ans, de Sherbrooke, a encouru ce châtiment pour la possession pour trafic de 28 comprimés de LSD, six grammes de haschisch et trois comprimés de THC.

Le défenseur Jacques Blanchette a plaidé que Doyon avait fermé un oeil sur son passé et ouvert l'autre sur l'avenir.

On a appris hier que le prévenu avait raconté à la police qu'il a fait cela pour manger.

Le procureur Pierre-Luc Roland avait mentionné que Doyon a déjà écopé de 15 jours pour possession de stupéfiants en 1978 et de six mois pour possession pour trafic d'une livre de hasch en 1979.

Me Blanchette a soumis que son client avait succombé à la tentation entre sa libération et son inscription à l'école parce qu'il n'a pas d'autres moyens de subsistance.

Il a soutenu que Doyon n'avait fait que "frotter" du "stock" pour d'autres.

Me Blanchette a dit que son client avait fait les démarches nécessaires pour reprendre ses études après avoir quitté le milieu.

Bérubé reprend sa liberté provisoire

SHERBROOKE — Jean-Louis Bérubé, qui est inculpé de viol et de vol avec violence à l'égard d'une conductrice de taxi, pourra reprendre sa liberté provisoire d'ici à son enquête préliminaire le 28 octobre moyennant plusieurs conditions.

Le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix, lui a en effet interdit de communiquer avec la plaignante, de fréquenter son complice allégué, de mettre les pieds dans les débris de boisson et lui a ordonné de rester chez lui entre 23 h. et 07h. en plus de fournir une garantie de \$1,000.

Bérubé, âgé de 20 ans, de Sherbrooke, était détenu depuis son arrestation le 4 septembre en marge de cette agression survenue pendant la nuit du 23 août dans un champ de Rock-Forest.

Lors de l'enquête en détention, l'enquêteur Constant Robidas de la police de Rock-Forest avait rapporté que son enquête a démontré que le prévenu n'avait pas commis d'acte de violence.

Légères blessures

SHERBROOKE — Une dame a subi de légères blessures lorsqu'elle fut par une automobile alors qu'elle traversait à la course la rue King est, à la hauteur de la 7e avenue.

Mme Lorraine Côté a été transportée au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke à bord même du véhicule impliqué.

Les circonstances de l'accident se résumeraient ainsi: lorsque la victime a entrepris la traversée de la chaussée, elle a jeté un coup d'oeil du côté gauche mais a omis d'en faire autant du côté droit d'où précisément venait l'automobile.

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.)
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.)
et Éditeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint

SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information

CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles

GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles

MICHEL DIONNE
Chef de pupitre

DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité

DAWSON BEAULIEU
Chef des ventes locales

PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ

ANDRÉ LACHAPPELLE
Chef comptable

L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER

JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)

J. JACQUES DELORME
Chef des opérations

ANDRÉ BELANGER
Chef de la production

EXPÉDITION

MICHEL DOYON
Chef à l'expédition

ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE

JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT

MICHEL LAVOIE
Coaticook — East Angus

JEAN-MARC PÉPIN
Sherbrooke-Est — Fleurimont

GASTON PINARD
Drummondville — Acton Vale

JEAN-LUC PINEAULT
Bois-Francs

JEAN-CHARLES POULIN
Amanté

ROGER RÉGIS
Asbestos-Windsor

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en droits desservis par camionnet et routes motorisées: 1 an \$75.00, 6 mois \$50.00, 3 mois \$33.00, 1 mois \$13.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00* Aux États-Unis: 1 an \$120.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$45.00, 1 mois \$20.00. Autres pays, outre-mer, etc.: 1 an \$125.00.

*La Tribune est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Un camionneur tué dans une embardée

ASCOT CORNER (psj) — Un camionneur-artisan, métier qu'il avait pratiqué toute sa vie, a perdu la vie hier matin, un peu avant huit heures, sur la route 112, non loin d'Ascot Corner, lorsque son camion a quitté la route pour s'immobiliser dans un fossé, contre une calvette.

La victime, décédée sur le coup, a été identifiée comme étant M. Stanley Thompson, âgé de 58 ans, domicilié au 1005 de la rue Fédérale, à Sherbrooke. Le corps de la victime a été transporté au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke où l'on a procédé au constat officiel de décès et à son identification en présence du coroner Michel Durand.

M. Thompson aurait peut-être souffert d'un malaise cardiaque. Un de ses enfants, rejoint plusieurs heures après la tragédie, a simplement affirmé à La Tribu-

• M. Thompson aurait été éjecté pour être ensuite écrasé par son lourd véhicule

ne que c'était la chose possible mais que la famille attendait un rapport de l'hôpital avant de confirmer quoi que ce soit.

L'embardée est survenue alors que le camion, un "Inter" modèle 1979 dont la boîte était vide, empruntait une courbe non loin de la fameuse "descente" vers la municipalité d'Ascot Corner.

Sans raison apparente, aucune trace de freinage n'étant visible sur la chaussée trempée par une brume matinale, le lourd véhicule a soudainement quitté la route, éjectant lors de l'embardée le camionneur dont des membres ont été sectionnés. La victime aurait été écrabouillée sous le camion. Aucun témoin n'a assisté

à l'accident ce qui rend encore plus difficile l'avance d'une cause précise. La chaussée mouillée et la courbe restent les seuls éléments concrets pour le moment.

L'agent Rejean Bellavance de la Sûreté du Québec de Sherbrooke a été dépêché sur les lieux. A un certain moment, on croyait qu'outre le camion, un ou deux autres véhicules étaient impliqués dans la tragédie. Finalement il n'en était rien.

Il s'agissait là du sixième accident mortel enregistré sur le territoire patrouillé par la SQ de Sherbrooke cette année, comparativement à 16 tragédies apparaissant dans les statistiques de fin de septembre, en 1979.



Selon Roméo Bergeron

Les conseillers pourraient doubler leur salaire et toucher \$12,500 par année

par Doris Baker

SHERBROOKE — S'il faut en croire le conseiller Roméo Bergeron, les membres du conseil hausseront leur salaire en conformité avec les dispositions de la Loi 105 sur la rémunération des élus de sorte qu'ils pourraient toucher un salaire minimal de \$12,500, soit un peu moins du double de ce qu'ils perçoivent présentement.

"Pour moi, c'est le tiers du salaire du maire. C'est la loi", de dire le conseiller Roméo Bergeron.

Les conseillers Gaston Goulet, Réginald St-Laurent et Camille Fortier n'ont pas dérogé à la consigne du silence établie dans le but de ne dévoiler aucun chiffre avant la séance du conseil.

"Vous le saurez lundi", de dire M. Fortier.

"Pour l'instant, je réfléchis", de dire M. Goulet, imité par le conseiller St-Laurent.

Le maire de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready, déposera lundi, en séance du conseil, un projet de règlement établissant la rémunération des élus.

Le salaire du maire s'élève actuellement à \$37,213. Les dispositions de la Loi 105 l'autorisent à majorer son salaire jusqu'à concurrence de \$50,000, indexé au 1er janvier 1980, c'est-à-dire \$55,000. Les conseillers perçoivent présentement une rémunération de \$7,550 alors qu'ils auraient normalement droit, selon la Loi 105, à une rémunération minimale de \$9,200. Le maire, pour sa part, ne peut toucher un salaire inférieur

à \$27,600 en considération de la population sherbrookoise.

Si le maire réclamait une augmentation de salaire, qui pourrait porter sa rémunération annuelle autour des \$45,000, les conseillers en respectant à la lettre les dispositions de la Loi



Roméo Bergeron

105 pourraient obtenir une rémunération de \$15,000.

Le conseiller Robert Boisvert exigera une rémunération équivalente au tiers du salaire du maire.

"Si on en demande moins, on sera critiqué de toute façon", a-t-il dit.

Un groupe d'infirmières syndiquées en désaccord avec leur conseil fédéral

SHERBROOKE (LD) — En se fiant aux réactions d'un groupe restreint de syndiqué(e)s qui ont participé à une réunion d'information, il est certes possible de croire que les infirmières et infirmiers du SPIIE n'iraient pas aussi loin que leur conseil fédéral dans une l'orientation sociale et politique en discussion.

Du moins, elles apporteraient quelques changements aux recommandations du conseil fédéral de la FSPHIQ en vue du congrès provincial d'orientation du 10 au 14 novembre à Sherbrooke.

Plusieurs n'aiment pas du tout les mots "dominants" et "dominés" lorsqu'on fait référence à l'existence de deux classes dans la société capitaliste québécoise, aux intérêts irréconciliables. Cela a des connotations de "marxisme" qui inquiètent. On

ne s'admet pas forcément "dominé" non plus.

Finalement on ne semble pas d'accord non plus avec la revendication de dissoudre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Malgré les griefs qui couraient vis-à-vis l'Ordre, on l'estime encore utile pour protéger le statut professionnel du personnel infirmier.

Si des gens consultés envisageraient le regroupement des syndicats d'infirmières à la prochaine négociation, ils semblent moins chauds pour une fusion, et encore moins pour un regroupement éventuel plus tard de tous les travailleurs de la santé. On ne veut que des infirmières dans le même groupe. Ce sont des réactions dans la région; le prochain congrès indiquera si, ailleurs au Québec, on est du même avis.

Le Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de l'Estrie

rassemble quelque 1.100 membres dans près d'une quinzaine d'établissements de la région. Il fait partie d'une fédération provinciale qui regroupe quelque 14.000 membres du Québec. A la leur des tiraillements de la dernière négociation, la fédération a décidé de convoquer un congrès d'orientation. Quelque 240 délégués y participeront, en plus des membres observateurs qui auront droit de parole.

Cette semaine, la SPIIE a tenu des séances de consultation, dont une à Coaticook et deux à Sherbrooke. La participation s'avère plutôt faible. Bientôt les membres seront appelés à achever leurs recommandations pour le congrès.

En se fiant aux réunions pré-congrès, on peut présumer que ce congrès donnera lieu des discussions assez vives cependant.

Lors des discussions parmi un groupe d'une vingtaine de membres, quelques-unes se sont interrogées sur les buts réels de la fédération.

M. Gerald Thériault, membre du conseil fédéral, a expliqué avec vigueur que ces dirigeants ont choisi d'exprimer leur point de vue pour obtenir les réactions et commentaires des membres, et savoir quelle direction prendre. On s'est défendu de vouloir orienter les membres, mais bien plutôt de rechercher à être orientés par eux. On s'est aussi défendu de remettre en cause la société capitaliste dans les recommandations. On voulait constater des faits quant aux objectifs différents des patrons et travailleurs. Danielle Couture, responsable du congrès, a souligné que les recommandations des membres seront acheminées et débattues au congrès.

Discussions sur la localisation du palais de justice

Les hommes d'affaires insatisfaits

par Doris Baker

SHERBROOKE — Les discussions entourant la localisation de la place de la justice à Sherbrooke, tenues hier en présence du représentant du ministère des Travaux publics, M. Bernard Montpetit, du député Gérard Gosselin et des autorités municipales ne se sont pas terminées à la plus grande satisfaction des hommes d'affaires sherbrookoises.

M. Richard Labelle, promoteur de l'agrandissement du palais de justice au centre-ville et également homme d'affaires, a assisté à une première rencontre en compagnie de MM. Patrice Roy et Eugène Gingras.

M. Labelle a mis en garde les instances gouvernementales qu'une relocalisation de la place de la justice sur le Plateau Marquette causerait un tort irréparable au centre-ville.

De plus, M. Labelle a menacé de presser le premier ministre



• "S'il décide d'aller en haut, je vous jure que cela ne s'arrêtera pas là..."

— Richard Labelle

M. René Lévesque, à qui, a-t-il précisé, il a remis une copie du dossier lors de sa récente visite à Lac-Mégantic, à renverser la vapeur si jamais le ministère des Travaux publics maintenait ses intentions de relocaliser la place de la justice sur le Plateau Marquette.

"S'il décide d'aller en haut, je vous jure que ça ne s'arrêtera pas là. Lors des discussions, ils n'ont même pas été en mesure de répondre à aucune des six questions inscrites à la pétition que nous avons fait circuler en ville. Si la décision est à l'effet de construire la place de la justice sur le Plateau Marquette, ils devront porter l'odieux de la mort du secteur nord du centre-ville de Sherbrooke", a-t-il dit.

M. Labelle a indiqué que les

arrangements pour l'acquisition du terrain sur le Plateau Marquette au coût de \$550,000 étaient à toute fin pratique complètes et que le ministère serait sur le point de procéder à l'engagement des professionnels.

"Nous avons prévenu le représentant du ministère que s'il ne désirait pas se retrouver avec une erreur de plus de \$27 millions sur les bras, il ferait mieux de reviser sa position. Parce qu'il n'est pas encore trop tard!", a-t-il dit.

En après-midi, le député Gosselin et le représentant du ministère des Travaux publics ont participé à une deuxième rencontre à laquelle assistaient des fonctionnaires de la ville, un représentant de la direction générale et le maire O'Bready

Coopératives d'habitation: 2e congrès en septembre au CEGEP de Sherbrooke

par Yvon Marchand
SHERBROOKE — Le deuxième congrès de la Fédération des Cantons de l'Est des coopératives d'habitation se tiendra

les 12, 13 et 14 septembre, au CEGEP de Sherbrooke. Il y sera question, entre autre, de l'adoption d'un plan quinquennal visant à atteindre 2.000 logements sous contrôle coopératif et autant de familles membres.

La fédération régionale regroupe actuellement sept coopératives d'habitation et cumule des actifs de sept millions de dollars, selon une information du président du regroupement, M. Jean-Bernard Gagné.

Le plan de cinq ans que la fédération veut mettre de l'avant comporte également un objectif d'autofinancement fixé à 20 pour cent des nouvelles acquisitions et le développement de bases d'action dans pas moins de trois villes, en plus de Sherbrooke, Drummondville et Magog. Au nombre de ces villes figurent Asbestos et Lac-Mégantic.

Les congressistes auront également à se pencher sur l'orientation de la fédération et plus particulièrement sur la clientèle cible pour les prochaines années. Ils devront analyser l'opportunité de concentrer les énergies de l'organisme pour du logement pour les gens du troisième âge, le niveau de revenu des nouveaux coopérants et le type d'administration. Comme l'a confirmé M. Gagné, l'objectif de la fédération n'est pas de spéculer sur l'habitation mais de procurer un bon logement aux membres.

Par exemple on peut lire dans le rapport du président: "Il faut donc que la coopérative d'habitation populaire comporte une proportion de gens à faibles revenus, puisque la coopérative est avantagée et que les gens à faibles revenus ont de plus grands problèmes de logement que d'autres, mais aussi des salariés à moyens revenus et même quelques hauts salariés."

Plus avant dans le rapport du président une mention souligne le caractère de la coopérative d'habitation: "Les coopératives d'habitation se caractérisent par leur ouverture à toute la population. Leur mode de fonctionnement les rend spécialement avantageuse pour les familles ayant des revenus moyens ou inférieurs à la moyenne."



Jean-Bernard Gagné

Selon Gérard Tousignant

Turcotte n'est pas animateur de pastorale à la CSRE

SHERBROOKE (MR) — M. André Turcotte n'est pas animateur de pastorale ni employé de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, mais il a été utilisé l'an dernier à titre de personne-ressources témoignant de son vécu dans certaines activités de pastorale.

Telle est la correction qu'a voulu apporter la Commission scolaire régionale de l'Estrie au sujet de M. André Turcotte, 24 ans, de Sherbrooke, qui, soupçonné du vol d'une voiture de location, avait affirmé, avant-hier, en Cour des sessions de la paix, qu'il était animateur de pastorale auprès de la CSRE. M. Turcotte avait été écarté jusqu'à la tenue de son enquête préliminaire hier.

Selon les autorités de la Régionale, M. Turcotte avait déjà été invité à fournir un témoignage de vie, à titre d'ex-détenu, dans le cadre des activités de pastorale organisées par des responsables de la pastorale dans quelques-unes des écoles de la Commission scolaire, mais il n'a jamais été animateur de pastorale à l'emploi de la CSRE.

M. Gérard Tousignant, directeur général de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, explique que M. Turcotte, même s'il a été utilisé comme personne-ressources par certains responsables de la pastorale qui voulaient donner aux élèves l'opportunité de connaître le vécu d'une personne venant témoigner devant eux d'une expérience malheureuse — ce genre de témoignage donne beaucoup à réfléchir chez les élèves — n'est pas animateur de pastorale pour autant.

Appelé à dire si M. Turcotte était payé pour témoigner ainsi devant des élèves, M. Tousignant a révélé qu'habituellement, les personnes qui acceptent ainsi de rendre un témoignage devant les élèves reçoivent une légère somme d'argent, non un salaire: "Au total, je crois que M. Turcotte a reçu environ \$45 pour ses visites dans les écoles, l'an dernier", dit le directeur général.

Quant à la possibilité, pour M. Turcotte, de retourner cette année dans les écoles pour faire part de son vécu, M. Tousignant ne la nie pas catégoriquement: "Il n'était pas notre employé et son retour n'était pas prévu, mais je suppose que certains responsables de la pastorale auraient pu recourir à lui, toujours comme conférencier ou comme témoin-ressources, en cours d'année. Le témoignage de gens qui ont connu des vies difficiles peut toujours être profitable aux élèves: il s'agit d'une forme d'approche pédagogique parfois utilisée dans des cas comme la pastorale."

Lors de l'enquête en détention, M. Turcotte avait témoigné qu'il avait besoin de sa liberté afin de pouvoir mettre la jeunesse en garde contre la délinquance et la drogue dans le cadre d'un programme dans les écoles de la CSRE.



TIRAGE AU PROFIT DE
LES SCOUTS ET LES GUIDES
DU DISTRICT DES CANTONS DE L'EST.

TIRAGE LE 27 SEPTEMBRE 1980 à 14.00

au 75, rue Chartier, Sherbrooke.

PRIX A GAGNER:

1 MERCURY CAPRI RS SPORT 1980 de Cyr Automobiles. Valeur de \$8646.17.
Taxes incluses. (Le gagnant devra défrayer l'enregistrement et il n'aura pas le choix de la valeur marchande).
No. 2-61 R.L.C.Q. licence no 11-01548-80. Coût du billet: \$10.00

Nous serons au Carrefour de l'Estrie, les 17, 18, 19 et 20 septembre.

Centre de ski du mont Elan: les propos du maire n'ont pas convaincu le conseiller Varin

par Louise St-Pierre

EAST ANGUS — "Les propos tenus par le maire d'East Angus ne m'ont pas convaincu qu'il ne retirera pas d'intérêt personnel dans l'achat par la ville du mont Elan. D'autant plus que M. Couture assistait tout récemment à une rencontre des actuels propriétaires du centre de ski."

Aux dires du conseiller Réal Varin, il serait intéressant de savoir à quel titre le maire Couture a participé à cette réunion, comme il le prétend, il ne détient plus d'actions dans cette compagnie.

M. Varin a également expliqué qu'il s'oppose à l'achat du mont Elan par la ville parce que la population n'est pas en faveur d'une telle dépense. "A preuve, la pétition de 250 signatures remise aux membres du conseil lors de l'assemblée régulière du mois d'août dernier. Si je me sens poussé par cette pétition, il me faut également dire que depuis que le sujet fait la manchette, je n'ai entendu personne en ville me reprocher ma position."

Le conseiller Varin a dit être parfaitement renseigné sur le fait que la ville d'East Angus détenait toujours l'offre d'achat pour la Station de ski l'Elan Inc. Aussi rappelle-t-il qu'au cours de cette même assemblée du mois d'août, le conseiller Lepitre a proposé une résolution demandant la résiliation de l'offre d'achat et l'arrêt des démarches visant à obtenir le bill privé qui permettrait à la ville de faire l'acquisition de ce terrain situé en dehors des limites de son territoire.

"Le maire Couture a alors prétendu que la résolution était irrecevable parce que "hors d'ordre". Pourtant, d'ajouter M. Varin, le sujet du mont Elan était inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée et ce, sans autre précision. C'est dire que lors d'une prochaine rencontre la même résolution sera à nouveau soumise aux membres du conseil!"

Le climat d'incertitude qui prévaut à East Angus depuis plusieurs années à cause du piètre état de l'usine de la Domtar et le fait que la population diminue sans cesse sont d'autres éléments qui font dire au conseiller Varin que l'achat du mont Elan n'est pas une

si bonne affaire. "Je sais très bien qu'une ville ne fait jamais de profit avec les loisirs. Cependant, il faut reconnaître que l'on trouve à East Angus plus de loisirs qu'ailleurs. Et quand les actionnaires de la Station de ski l'Elan refusent de fournir une étude sur les sommes d'argent qui devraient être investies pour la rénovation et la réparation des installations en place, je m'inquiète encore."

Station de ski l'Elan refusent de fournir une étude sur les sommes d'argent qui devraient être investies pour la rénovation et la réparation des installations en place, je m'inquiète encore."

Station de ski l'Elan refusent de fournir une étude sur les sommes d'argent qui devraient être investies pour la rénovation et la réparation des installations en place, je m'inquiète encore."

Station de ski l'Elan refusent de fournir une étude sur les sommes d'argent qui devraient être investies pour la rénovation et la réparation des installations en place, je m'inquiète encore."

Le congrès à la chefferie de l'UN pourrait bien être retardé jusqu'en janvier ou février

par Gilles Dallaire

SHERBROOKE — S'il n'en tient qu'à M. Fernand Grenier, le congrès au cours duquel l'Union nationale se donnera un nouveau chef ne sera pas tenu à la mi-octobre, ainsi que la chose était prévue. Il sera reporté à l'an prochain et il se peut que le successeur de M. Rodrigue Biron ne soit pas choisi avant la fin du mois de janvier ou même la mi-février.

L'ancien député de la circonscription électorale de Mégantic-Compton a révélé, hier, qu'il avait demandé aux dirigeants du parti fondé, il y a 45 ans, par l'ancien premier ministre québécois Maurice Duplessis de retarder ce congrès de quelques mois parce que, a-t-il dit, plusieurs hommes politiques qui pourraient redonner à ce parti la vigueur qu'il avait

autrefois et qui pourraient en convoiter la direction n'ont pu être approchés, en raison du peu de temps dont les militants du parti qui voudraient leur donner leur appui disposent.

"Si une élection générale ou même une élection complémentaire était décrétée dans quelques jours, le parti serait obligé de se donner très rapidement un nouveau chef", d'avouer M. Grenier qui croit que, si le premier ministre René Lévesque n'en appelle pas au peuple dans quelques jours, il ne le fera pas avant le printemps.

L'ancien député a révélé que sa suggestion serait étudiée au cours de la fin de semaine par les dirigeants du parti qui révé-

raient, dès le début de la semaine prochaine, à quelle date le congrès serait tenu.

M. Grenier qui a occupé pendant quelques années le poste de président du parti sera-t-il au nombre des hommes politiques qui deman-

Grenier sur les rangs pour représenter l'UN dans Mégantic-Compton

LAC-MEGANTIC — Ce n'est pas avant le début d'octobre et peut-être même pas avant le milieu du mois que



Fernand Grenier

L'Union nationale invitera les nombreux militants qu'elle compte dans la circonscription électorale de Mégantic-Compton à choisir

le porte-étendard qui défendra ses couleurs dans le comté de Mégantic-Compton, lors de l'élection qui y sera tenue dans quelques mois.

L'ancien député du comté, M. Fernand Grenier, qui a démissionné en janvier du poste auquel il avait été élu il y a quatre ans pour briguer vainement les suffrages sous la bannière conservatrice dans le comté de Mégantic-Compton-Stanstead a révélé qu'il demanderait aux militants du parti de lui donner à nouveau leur appui.

On ignore pour le moment si M. Grenier sera seul sur les rangs ou si un militant unioniste croquera le fer avec lui.

Elu pour la première fois en 1966, M. Grenier a été défait en 1970. Il est parvenu à arracher le comté au Parti libéral en 1976, trois ans après avoir subi la défaite dans le comté de Lotbinière où il brigua les suffrages.

Le déneigement du Canton d'Ascot confié au plus bas soumissionnaire

CANTON D'ASCOT (YR) — Le conseil municipal du Canton d'Ascot a adjudgé aux plus bas soumissionnaires conformes le déneigement des rues et routes, sur le territoire de cette municipalité.

Le territoire de la municipalité, pour les fins de déneigement, a été divisé en six zones, compte-tenu des difficultés différentes pour chacun des secteurs.

Il reste évidemment à

savoir si ces soumissionnaires acceptent le contrat et plus particulièrement l'un d'eux, la compagnie Pavage du Jour, qui a présenté un prix uniforme au kilomètre, pour chacune des six zones de déneigement, même si les difficultés et les coûts ne sont pas les mêmes, pour l'entrepreneur qui décroche le contrat. Un porte-parole de Pavage du Jour a laissé savoir aux membres du conseil municipal du Canton d'Ascot que sa compagnie soumissionnait, en vue d'obtenir tout le territoire, ou rien du tout, vu qu'il faut nolisier autant d'équipement pour deux zones que pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

Pour les zones 1 et 2, Pavage du Jour a présenté un prix uniforme de \$799 le kilomètre, pour l'ensemble du territoire de la municipalité, et cette compagnie est la plus basse soumissionnaire pour ces deux zones. Ce prix vaut uniquement pour la première année du contrat.

Dans les zones 3 et 4, la compagnie formée par M. Hector Clément, d'Ascot Corner, et M. Pierre Dubreuil, de Cookshire, ont soumissionné pour un prix de \$680 le kilomètre, pour la première année, et ils sont les plus bas.

Dans la zone 5, le contrat est allé à M. Léo-Paul Maheux, de Johnville, au prix de \$685 le kilomètre, pour la première année.

Enfin, dans la zone 6, le plus bas soumissionnaire est M. Robert Grenier, de Fleurimont, avec un prix de \$760.83 pour la première année.

Le maire de la municipalité a précisé que cette façon de demander les soumissions avait permis d'économiser un peu plus de \$5.000 aux contribuables.

Les soumissionnaires devaient tenir compte d'un contrat d'une durée de trois ans, dans leurs soumissions.

Par ailleurs, le conseil municipal du Canton d'Ascot a accordé aux Entreprises Sanitaires Labrecque Inc., au prix de \$27 par logement, l'enlèvement des ordures ménagères.

Il s'agit d'un contrat de trois ans, renouvelé au même prix que l'an dernier, en dépit de l'inflation que l'on retrouve partout.

Requête de commerçants de Magog auprès du conseil

MAGOG — Quatre commerçants et professionnels établis sur la rue St-Patrice ont demandé à la cité de Magog d'aménager un accès qui permettrait la fusion du stationnement municipal à celui dont ces propriétaires disposent.

De l'avis des requérants, une telle disposition faciliterait le stationnement sur leurs terrains en même temps qu'elle rentabiliserait le stationnement municipal.

Discussions

Après avoir discuté de la demande, le conseil municipal semblait anticiper certains problèmes ou certains abus qui pourraient être engendrés, surtout à cause de la présence du feu de circulation à l'angle des rues Sherbrooke et St-Patrice.

Les automobilistes "pressés" qui ont à se diriger vers l'est de la rue St-Patrice, pourraient facilement emprunter cette "voie rapide". Selon le conseil, l'ouverture du stationnement, telle que suggérée

par ces commerçants, occasionnerait des accidents.

L'hiver

Les autorités municipales ont également considéré la situation pour les mois d'hiver, alors qu'aux environs de l'endroit proposé pour l'ouverture du stationnement, la voirie municipale accumule la neige du stationnement municipal. Quoique l'idée du "mariage" des stationnements n'ait pas particulièrement plu aux membres du conseil, ces derniers ont mandaté leur ingénieur, M. André Rainville, pour qu'une étude de la requête soit effectuée.

Manifestation d'appui aux lock-outés de la Banque de Commerce d'East Angus

SHERBROOKE — Le Conseil du travail de l'Estrie (FTQ) organise une grande manifestation le 25 septembre à Sherbrooke pour appuyer les huit lock-outés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce à East Angus et Bishopton.

Ces employés sont en lock-out depuis le 21 avril 1980. Ils sont membres du local 504 de l'Union des employés de commerce, affilié à la FTQ et au CTC.

D'ailleurs MM. Louis Laberge et Fernand Daoust, de la FTQ, devraient prendre la parole le 25 septembre lorsque les manifestants se rassembleront à la salle Cartier de l'Hôtel Wellington après leur marche. Marie Pinsonneault devrait représenter le Conseil du travail du Canada.

Les manifestants se rassembleront aux abords de la place de l'Hypermarché, rue Grandes Fourches, vers 16h.30 le 25 septembre. Ils marcheront en direction de l'intersection King-Wellington, où on retrouve une autre succursale de la Banque de Commerce.

Le Conseil du travail, et les centrales FTQ et CTC ont déjà lancé une campagne de boycottage de la Banque. Tout au long de l'été, la négociation n'a pas repris. L'Union des employés de commerce a déjà avancé que seulement \$5.000 séparaient les deux parties, avant la rupture définitive, mais que l'employeur a déjà largement dépensé plus que cela en recourant à des cadres et autres employés de l'extérieur pour remplacer le personnel lock-outé.

Collision entre une auto et un autobus scolaire

BURROUGH'S FALLS (YR) — Une collision entre une voiture et un autobus scolaire n'a fort heureusement fait aucun blessé, à la sortie des classes, mercredi.

Une quarantaine d'étudiants prenaient place dans l'autobus conduit par M. Gérard Philie, de Coaticook, et appartenant à Les Autobus Coaticook Inc.

L'autre véhicule impliqué dans la collision était

conduit par M. Eric Doyle, de Richmond.

Il y a signal d'arrêt sur la route 143, alors que les usagers de la route 141 ont droit de passage.

L'un des conducteurs n'a pas effectué son arrêt.

L'enquête dans cet accident, qui a causé des dommages matériels assez importants, a été menée par les agents du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec.

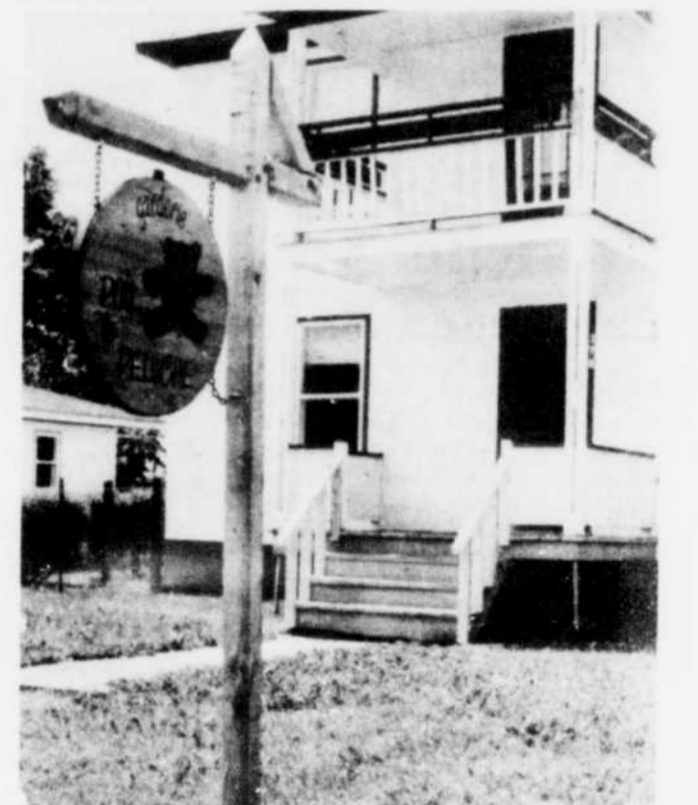
Bambin gravement blessé

LA PATRIE — Un enfant de 6 ans a été gravement blessé, lorsqu'il a été renversé par une auto, sur la route 212, à La Patrie, mercredi après-midi.

L'accident est survenu aux environs de 15 heures 30, alors que le bambin traversait la route.

La petite victime est Nicolas Beaudry, de La Patrie, dont les blessures sont sérieuses, mais dont la vie n'est pas en danger.

L'automobile impliquée dans cet accident était conduite par M. Eustache Morin, de La Patrie.



La garderie Poil de peluche de Weedon a été aménagée sur les deux étages d'une maison située rue des Erables. On peut y accueillir une trentaine d'enfants par jour.

Garderie de Weedon inaugurée dimanche

WEEDON — Bien qu'elle soit en opération depuis le début du mois de juin, la garderie populaire de Weedon sera officiellement inaugurée dimanche, le 14 septembre.

C'est en présence des autorités des municipalités environnantes et de Weedon que les festivités marquant l'ouverture officielle de la garderie "Poil de peluche" débuteront à 14 heures. On y attend également tous les parents usagers et tous ceux qui souhaitent visiter les lieux et prendre connaissance des services offerts par la garderie.

Entre 7h 30 et 17 h 30, la garderie située au 378 des Erables peut accueillir une trentaine d'enfants de moins de six ans.

Si peu d'enfants l'ont fréquenté durant la période estivale, la garderie connaît un achalandage qui ne fait que croître depuis la rentrée scolaire.

Par ailleurs, la présidente du conseil d'administration, Mme Denise Brouillette, prévoit la tenue de la prochaine assemblée générale pour la fin septembre ou, au plus tard, au début octobre.



(Photo La Tribune)

Encore temps

La saison de pêche n'est pas encore terminée et les fervents amateurs peuvent encore pratiquer leur sport favori...

Pas de pavage en vue malgré les réclamations du conseil

EAST HEREFORD — Une route secondaire d'une longueur d'environ 15 kilomètres empruntée par les automobiles et les camions qui circulent entre East Hereford et St-Herménégilde ne sera pas pavée cette année, même si les administrateurs des municipalités qui desservent cette route exigent à cor et à cri le pavage.

Le ministre québécois des Transports qui a expliqué que les travaux de terrassement et de structure de chaussée qui ont été entrepris, il y a quelques mois, sur une section d'une longueur de cinq kilomètres de la route 141, entre St-Herménégilde et Coaticook, avaient lourdement hypothéqué les sommes dévolues à la réfection des routes de la région et que, plutôt que de dépenser des sommes importantes pour le pavage de certaines rou-

tes secondaires, le ministre préférerait réparer les routes qui relèvent de sa juridiction.

Les administrateurs de la municipalité d'East Hereford qui, depuis cinq ans, réclament que cette route secondaire soit pavée et qui ont persuadé les administrateurs des municipalités voisines de leur donner leur appui se laisseront-ils convaincre par les arguments invoqués par le ministre? La chose est peu probable. Ils affirment que cette route permet aux automobilistes et aux camionneurs qui quittent East Hereford de se rendre à Coaticook plus rapidement que s'ils empruntent la route 141 et qu'elle leur permet de se rendre à Sherbrooke en moins de temps que s'ils empruntent la route 253.

D'importants travaux de réparation ont été exécutés sur cette route au milieu de la dernière décennie et, selon les administrateurs de la municipalité, les sommes que le ministre des Transports consacrerait à son pavage seraient minimes à côté des sommes qui seraient économisées par les automobilistes et les camionneurs qui pourraient emprunter en toute sécurité.

Il est même peu probable qu'elle le soit l'an prochain, a déclaré un haut fonction-

Tout est calme dans la construction à Coaticook

COATICOOK — Seulement une maison unifamiliale dont le coût a été évalué à \$20.000 a été mise en chantier à Coaticook au cours du mois d'août, ainsi qu'en fait foi un relevé dressé par le directeur de la Sûreté municipale, M. Jean-Paul Lemay.

Les sommes qui ont été dépensées pour la réparation d'immeubles et pour la construction d'entrepôts ont été à peine plus impor-

tales, un un montant de seulement \$52.000 ayant été dépensé à ces fins.

Au cours du mois de juillet, un montant encore moins élevé avait été investi. Tout comme en août, une seule maison unifamiliale dont le coût avait été évalué à \$32.000 avait été mise en chantier et une somme d'à peine \$22.850 avait été consacrée à la réparation d'immeubles et à la construction d'entrepôts.

ATTENTION! ATTENTION!
L'HIVER S'EN VIENT!

ET POUR VOUS CHAUFFER, LA QUINCAILLERIE PROVENCE INC., EST HEUREUSE DE VOUS ANNONCER QU'ELLE EST MAINTENANT DEPOSITAIRE DE POELES ET FOURNAISES A BOIS.

Nous sommes également dépositaire des

FENDEUSES A BOIS A CYLINDRE
 et de la fameuse "VIS"
 adaptable sur tracteur ou sur automobile
 "L'outil qui remplace la hache".

Nous sommes heureux de vous inviter à une

GRANDE DEMONSTRATION
 de ce nouveau type de fendeuse, qui se tiendra

SAMEDI APRES-MIDI LE 13 SEPTEMBRE 1980
 dans la cour de la Quincaillerie Provence Inc., au 205, Laval, Bromptonville.

EGALEMENT A VENDRE:
200 CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE

PRIX SPECIAL DE \$25⁰⁰ la petite corde tendue, pour les 100 premières cordes vendues.

Dépositaire peintures **SICO**

QUINCAILLERIE PROVENCE INC.
 205, Laval, Bromptonville **846-3510**

Thetford n'aura pas son autoroute

THETFORD-MINES (PS) — Compte tenu des conditions actuelles et des informations disponibles, il est recommandé de ne pas construire d'autoroute entre Thetford-Mines et l'autoroute 20 mais plutôt d'améliorer le niveau de service des routes actuelles.

Telle est la conclusion qui se dégage du rapport de l'étude sur l'impact économique d'une voie rapide entre Thetford-Mines et l'autoroute 20. Ce rapport a été rendu public hier à Québec par le ministre des Transports, M. Denis De Belleval, et la conclusion

vient confirmer ce que La Tribune avait publié dans son édition du 17 juillet dernier.

Le groupe de travail précise qu'il faudrait aménager huit voies auxiliaires pour camions sur la route 265 entre Black-Lake et Plessisville et trouver une

solution efficace au problème de capacité à l'intérieur des limites de l'agglomération de Bernierville. Il faudrait aussi prévoir des jonctions plus efficaces entre les routes 265 et 116 et 263 et 116 lorsqu'on réaménagera cette dernière.

À l'exclusion des crédits déjà prévus pour l'élargissement à quatre voies de la route 116, entre Plessisville et Princeville, ce programme de travaux nécessiterait des crédits de l'ordre de \$5 à \$7 millions, dont \$4 à

\$5 millions pour un éventuel contournement de Bernierville et devrait être réalisé d'ici cinq ans.

Autoroute pas rentable

La construction d'une autoroute à une ou deux chaussées commanderait des montants respectifs de l'ordre de \$36 à \$55 millions alors que les coûts d'entretien varieraient, selon l'option, de \$0,5 à \$1 million. Or, l'impact temporaire

de la construction d'une voie rapide serait négligeable pour l'ensemble de la collectivité québécoise mais important pour les régions voisines du tracé de l'autoroute.

En outre, l'utilisation de l'autoroute se traduirait par une augmentation importante des coûts de transport pour la liaison Thetford-Mines-Québec en regard d'une légère diminution en direction de Plessisville et Montréal. Ce qui ne permettrait vraisemblablement pas de générer une

activité économique additionnelle importante.

En somme, la réalisation d'un tel projet se traduirait pas une perte nette, en valeur présente, variant de \$14 à \$28 millions pour l'ensemble de la collectivité québécoise, même si les bénéfices pour la région de Thetford-Mines seraient de \$2 à \$3 millions.

Opposition à prévoir

Le ministre De Belleval

s'est dit très intéressé par les recommandations formulées par le groupe de travail. Cependant, il ne prendra une décision qu'après avoir pris connaissance des commentaires de tous les intéressés.

Dès cet après-midi, la Société économique de la région de l'Amiante fera connaître ses commentaires. Un document de 23 pages a été préparé à cet effet et il serait fort surprenant que la SERA accepte

la conclusion du rapport. D'autre part, la Chambre de commerce de Thetford-Mines a déjà entrepris une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de faire toutes les pressions nécessaires auprès des gouvernements pour obtenir satisfaction. Enfin, le député Gilles Grégoire de Frontenac s'opposera certes à la conclusion du rapport, avant d'être l'un des ardents défenseurs d'une voie rapide entre Thetford-Mines et l'autoroute 20.

Hausse du salaire des élus à Cookshire

COOKSHIRE (Isp) — Les membres du conseil de ville de Cookshire ont adopté un projet de règlement qui leur permettra en haussant leur salaire de profiter des largesses de la nouvelle loi sur la démocratie municipale.

Dès que toutes les procédures auront été remplies, le maire de Cookshire recevra une somme annuelle de \$2.700 alors que le salaire annuel des conseillers se portera à \$900.

Ainsi donc, ce projet de règlement abroge les règlements qui avaient fixé le salaire des élus de la ville de Cookshire à \$1055 pour le maire et \$600 pour les

conseillers. En vertu de la nouvelle loi 105, le maire ne peut en aucun cas recevoir une somme annuelle inférieure à \$1.500 et les conseillers doivent recevoir au moins \$500. Toutefois, ces salaires peuvent être supérieurs à ces montants.

"Nous avons fixé les nouveaux salaires des membres du conseil en envisageant la parité avec les élus des municipalités environnantes. De plus, nous avons tenu compte du nombre d'heures de travail que chacun donne pour remplir sa fonction," de préciser le maire de Cookshire, M. Jacques Théberge.

Convention libérale le 24 septembre dans Richmond

ASBESTOS (JPL) — C'est mercredi le 24 septembre que les membres de l'Association libérale du comté de Richmond se réuniront dans le cadre d'une convention qui déterminera le choix du candidat de ce parti dans cette circonscription à l'occasion du prochain scrutin provincial.

Cette assemblée, qui sera présidée par Me Louis-René Scott de Sherbrooke, se déroulera au Mont Scotch, route 116, à Danville, à compter de 19 heures 30.

Le comité des mises en candidature est présidé par M. Mike Towsey qui sera aidé dans cette fonction par MM. Robert Huard et Ronald Gibbs.

Conditions

M. André Beaumier, publiciste de cet organisme, a de plus fait savoir au représentant de La Tribune que les personnes éligibles pour se présenter candidat à cet

occasion doivent être membres en règle trente jours avant la convention. Leur bulletin doit être signé par 25 membres en règle, et parvenir au bureau du P.L.Q. à 460 Gifford, Montréal ou au bureau de Ronald Gibbs à 20 rue Principale, Danville.

Les membres qui auront droit de vote à cette convention sont ceux qui ont renouvelé leur carte de membre avant le 24 août dernier.

Les candidats à la convention doivent se soumettre au règlement no 7 de la Constitution du Parti Libéral du Québec. À date, un seul candidat a fait connaître son intention d'être sur les rangs, il s'agit de monsieur Yvon Vallières de Danville.

M. Beaumier a dit espérer que M. Claude Ryan, chef du Parti Libéral du Québec, soit présent au Mont Scotch à Danville, ce qui devrait être confirmé plus tard.

Marc-René Nogue à la présidence de la campagne pour la fondation du CHUS à Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC — M. Clément Fortier, président général de la campagne 1980 pour la Fondation du CHUS, annonce que le Dr Marc-René Nogue de Lac-Mégantic assumera la présidence d'honneur de la campagne 80 pour le secteur Lac-Mégantic.

Cette campagne est sous le patronage d'honneur des Chevaliers de Colomb du conseil 2043. La première campagne de sollicitation officielle de la Fondation du CHUS se tiendra entre les mois de septembre et décembre 80 avec une période particulièrement intensive entre le 15 octobre

et le 15 novembre 80. L'objectif de la campagne a été fixé à \$250.000. Cet argent servira au renouvellement de certains appareils médicaux spécialisés dont le coût d'acquisition ou de remplacement n'est pas défrayé par le M.A.S.

La division de Lac-Mégantic sous la présidence d'honneur du Dr. Marc-René Nogue comprend en plus de la ville même, les localités de: Ste-Cécile, Lac-Drolet, St-Sébastien, St-Romain, Woburn, Piopolis, Marsboro, Notre-Dame des Bois, Nante, Stornoway, St-Jean Vianney et Audet.

De nouveaux espaces verts à Bromptonville

BROMPTONVILLE — Grâce à une subvention de \$28.240 versée par le ministère québécois du Travail, de nouveaux espaces verts pourront être aménagés aux quatre coins de la ville de Bromptonville.

Cette subvention qui a

été octroyée dans le cadre du programme d'aide au travail parrainé par ce ministère permettra à la ville de Bromptonville d'emboucher pendant cinq mois sept nouveaux employés dont cinq reçoivent des prestations d'aide sociale.

Entente ratifiée dans une proportion de 83.3% à la Domtar de Windsor

par Louise St-Pierre

WINDSOR — C'est dans une proportion de 83,3 pour cent que les employés syndiqués de l'usine de papiers fins Domtar, de Windsor, ont ratifié l'entente de principe intervenue plutôt cette semaine entre le Syndicat canadien des pâtes et papiers de Windsor (CSN) et la compagnie Domtar.

Le nouveau contrat de travail des 670 employés syndiqués de l'usine prévoit des augmentations salariales de 12,6 pour cent la première année et de 10 pour cent pour la seconde, assortie d'une garantie minimum de \$0,90 l'heure. À ces augmentations salariales, se greffent diverses améliorations touchant le plan des vacances, des assurances et des primes d'équipe. De plus, une prime additionnelle de \$0,35 de l'heure sera versée aux ouvriers pour les heures travaillées le dimanche.

Le salaire minimum

à l'usine de papiers fins Domtar passe donc de \$7,1 l'heure à \$8,23 au premier mai '80 et à \$9,31 l'heure au premier mai '81.

Selon le directeur de l'usine, M. Jacques Tremblay, ces augmentations se comparant favorablement à celles qui ont été allouées ailleurs dans les usines concurrentes de la Domtar. Il reconnaît aussi que ces mêmes augmentations sont inférieures à celles qui ont été accordées aux ouvriers canadiens des usines de papier journal.

"Aussi, il est heureux que nous soyons

parvenus à la signature de ce contrat de travail sans affrontement. Une telle attitude de peut qu'être profitable pour l'avenir des employés et de l'usine!"

C'est d'ailleurs ce qui fait dire au président du syndicat, M. Jacques Parent, que l'entente intervenue était "assez satisfaisante". Car la moyenne des hausses salariales versées cette année dans l'industrie est de \$1,37 de l'heure plus un ajustement qui la porte à \$1,44 alors que les employés de Windsor toucheront en moyenne \$1 d'augmentation."

Il a également rappelé que les augmentations salariales acceptées sont les mêmes que celles qui avaient été rejetées en assemblée générale à la mi-juin.

Tout en reconnaissant que la prime addi-



Le directeur de l'usine Domtar de Windsor, M. Jacques Tremblay, et le président du Syndicat canadien des pâtes et papiers de Windsor (CSN), M. Jacques Parent, ont paraphé hier le nouveau contrat de travail qui lie les deux partis jusqu'au 30 avril 82.

tionnelle versée aux ouvriers qui travaillent le dimanche n'est pas très élevée. M. Parent a soutenu qu'il est des plus intéressants que ce principe ait finalement été accepté par la compagnie.

Par ailleurs, M. Parent s'est dit des tonnes que plus de la moitié des travailleurs ont choisi de ne pas venir se prononcer sur l'entente de principe intervenue. Seulement 330 des 670 employés syndiqués ont participé au vote pris dans la soirée de mardi. "Pourtant la décision à prendre était des plus importantes," de souligner le président du syndicat.

Pageant d'avions miniatures à l'aéroport de Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC — C'est au profit du corps de cadets et cadettes de Lac-Mégantic qui se tiendra un mini-pageant aérien, dimanche à l'aéroport municipal.

M. Serge Latulippe s'est vu confier l'organisation de cette journée en étroite collaboration avec M. Jean-Paul Bilodeau responsable du club de Lac-Mégantic

d'avions téléguidés. En effet, on ne verra pas d'avions réels mais plutôt des avions miniatures télécommandés. Selon les organisateurs, les amateurs de ce hobby, en verront de tous les modèles et lorsqu'on dit avions miniatures, et bien certains de ces appareils peuvent mesurer environ 12 pieds d'envergure.

Certains modèles possèdent même des "passagers" qui seront largués en parachutes, etc. Les responsables procéderont au tirage d'un avion miniature au profit du corps de cadets. L'admission sera libre et un service d'accommodation sur place est prévu. En cas de pluie le tout sera remis au dimanche suivant.

Zone pour les piétons

CANTON D'ASCOT (YR) — Les autorités municipales du Canton d'Ascot ont décidé de continuer de mettre l'accent sur la sécurité des étudiants, dans le secteur de l'école Le Phare.

En effet, une zone de piéton a été décrétée sur la rue Sara, à l'est de la rue Belvédère, et il fut également décidé que la signalisation appropriée soit installée.

Le maire du Canton d'Ascot, M. Robert Y. Pouliot, a expliqué que cette rue ne possède pas de trottoirs et que les membres du conseil municipal veulent délimiter une zone d'au moins six pieds de largeur, en bordure de la rue.

Il est même décidé d'installer un remblai de ciment de quelque 6 à 8 pouces de hauteur, pour inciter les automobilistes à respecter la zone des piétons.



LIQUIDATION
de marchandise en surplus, livrée à des prix jamais égalés.
BOIS NEUF DE TOUTES DIMENSIONS

2 x 3 x 96" .75* mc
2 x 4 x 96" .95* mc

2" x 6" à partir de *215. / 1000 pl. jusqu'à épousement
2" x 8" à partir de *225. / 1000 pl. de la
2" x 10" à partir de *240. / 1000 pl. marchandise

OUVERT TOUTS LES JOURS de 8 h 00 a.m. à 5 h p.m.
samedi de 8 h a.m. à midi.

Les Ent. CHO-BER Inc.
Route 108, Lennoxville
(à 1/2 mille de la ferme expérimentale, direction Cookshire) 566-7877 569-1126

Moi je fréquente la Télé-université, l'université chez moi!

La publicité, le français, l'histoire du Québec d'aujourd'hui, les relations hommes-femmes, l'affectivité et la sexualité, le patrimoine québécois, la coopération, tout cela vous intéresse-t-il? Vous aimerez avoir l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances sur ces sujets? Voilà ce que vous offre la Télé-université, l'université qui va chez vous.

Peut-être vous dites-vous que l'université, c'est pour les autres, pas pour vous? Encore là, il faudrait que vous connaissiez la Télé-université pour vous rendre compte que les barrières n'existent plus entre elle et vous.

Car si l'université est accessible, c'est bien la Télé-université: où que vous soyez sur le territoire du Québec et quel que soit votre niveau d'études, elle vous donne accès à ses cours.

Vous aimerez en savoir davantage? Remplissez le coupon-réponse ci-après. Il y a sûrement un cours (au moins) auquel vous aurez le goût de vous inscrire. Vous pourrez ensuite dire, comme 17 000 autres personnes au Québec: «Moi aussi je fréquente la Télé-université, l'université chez moi!»

Je désire recevoir de l'information sur les cours offerts par la Télé-université.

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ TRI-1

Télé-université
214, avenue Saint-Sacrement
Québec
G1N 4M6
Téléphone: (418) 657-2262
De l'extérieur de Québec,
sans frais: 1-800-463-4722

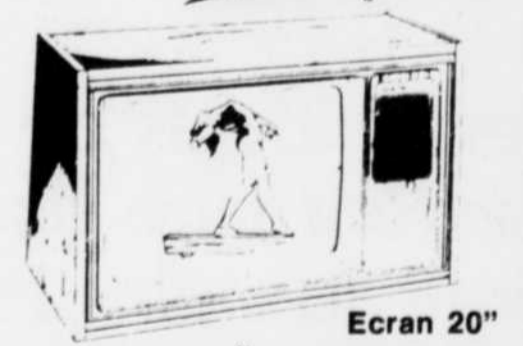
Télé-université
Bureau régional en Estrie
2883, rue King ouest
SHERBROOKE (Québec)
J1L 1C6
Tél.: 563-3832

C'EST FINI, DE SORTIR LA T.V.!



LA PREUVE: ZENITH

vous donnera un télécouleur neuf si jamais on devait l'apporter à l'atelier. Cette offre est valable pour les trois années qui suivent l'achat. Pour tout acheteur de nouveaux modèles système 3 1981, 20" et 26".



SYSTEME 3

De plus, nous sommes en pleine vente 14e Anniversaire.

Pour plus de détails, consultez nos experts

VIDEOTECH

910, King ouest, Sherbrooke

Un budget de \$25,8 millions à la régionale St-François

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — A sa plus récente assemblée régulière, la Commission scolaire régionale St-François de Drummondville a adopté un budget de \$25,8 millions pour l'année 1980-81, ce qui constitue une augmentation de \$2,5 millions sur l'année précédente et de \$4,5 millions sur l'année précédente.

Comme, pour la première fois de son existence, la Commission détient maintenant des pouvoirs de taxation directe, elle a fixé son taux à 7,1 cents du \$100 d'évaluation sur toutes les propriétés de son territoire, estimées à plus de \$923 millions, ce qui lui rapportera des revenus de \$656,259. En ajoutant la taxe de la commission scolaire locale de Drummondville qui devrait être fixée autour de 6,5 cents, selon les informations fournies à l'assemblée de la Régionale, le contri-

buable pourra s'attendre à recevoir un compte de taxes d'environ de 13,6 cents du \$100 d'évaluation d'ici quelques semaines pour fins de taxation scolaire.

Cependant, malgré la hausse importante du budget, le nombre des étudiants diminue constamment. Cette année en effet,

la commission base ses estimés sur 6.100 étudiants, dont 420 en adaptation scolaire, alors que l'an dernier, ses prévisions faisaient état de 6.226 étudiants et l'année précédente, de 6.617.

Dans le budget de \$25,8 millions adopté hier soir, la principale dépense va aux activités éducatives pour une valeur de \$14,6 mil-

lions, alors que les activités de gestion drainent \$5,4 millions et les activités complémentaires comme le transport, demandent \$3,8 millions.

Quant aux revenus, ils proviennent en très grande partie directement du gouvernement du Québec, soit \$24,3 millions. Ceci équivaut à une différence avec l'an dernier alors que les revenus prévus provenaient

surtout des commissions scolaires locales de Drummondville et d'Acton Vale dans une proportion de \$17 sur \$23 millions. Ces changements, a-t-on expliqué, proviennent du transfert de taxation foncière des municipalités et des transformations dans le système de fiscalité dans tout le Québec (loi 57).

Présenté par le directeur des services financiers, M.

Jacques Boucher, le budget a été adopté sans hésitation par les commissaires qui avaient déjà pris connaissance de ses grandes lignes lors d'assemblées de comité tenues antérieurement. Il est à noter que le budget de cet année est présenté avec quatre mois de retard sur celui de l'an dernier, notamment à cause des changements survenus dans la fiscalité du Québec.

Le Renouveau conjugal obtient gain de cause

DRUMMONDVILLE — Les responsables du Renouveau conjugal de Drummondville ont eu partiellement gain de cause sur le coût de location d'espaces à l'école Jeanne-Mance, coût qu'ils trouvaient beaucoup trop élevé par rapport à l'entente de l'an dernier.

En effet, au cours des récents mois, ils pouvaient utiliser les locaux durant les fins de semaine pour \$60 jusqu'au moment où la Commission scolaire régionale St-François leur demanda \$185 pour le même service.

Une délégation de responsables du mouvement, sous la direction de Colette Bergeron, a demandé des explications aux commissaires qui ont longuement discuté du sujet en séance plénière. Le directeur de l'équipement, M. Paul-Emile Daigle, a répondu qu'il appliquait les directives de la Commission scolaire et accordait aux demandes du ministère de l'éducation en rapport avec l'inflation.

Les dirigeants du Renouveau conjugal ont répliqué que la hausse du loyer était encore trop élevée, même si l'on tient compte de l'inflation. Tripler un loyer, à leur avis, c'est inadmissible pour un groupe qui travaille bénévolement à l'éducation de la population.

Après plusieurs minutes de débats, les commissaires finirent par donner gain de cause aux demandeurs et à fixer le coût provisoire à \$105 par fin de semaine. Entretiens, toute la politi-

que de location de la Commission sera révisée et un comité plérier de tous les commissaires fera le point de la question à la fin du mois d'octobre, de façon à élaborer une politique consistante de location des locaux d'écoles. De plus, les négociations sont en cours présentement avec les autorités municipales pour l'utilisation des écoles à des fins de loisirs et de sport, sujet qui sera également discuté lors du comité plérier d'octobre.

Pour une tragédie routière impliquant 3 autos Verdict de négligence criminelle contre Richardson

ARTHABASKA (DG) — Le coroner du district d'Arthabaska, Me Jules Allard a rendu un verdict de négligence criminelle contre un résident de Warwick, John Richardson. Ce dernier a été tenu criminellement responsable de la mort de Mlle Marie Cloutier, 24 ans, de Victoriaville à la suite d'une tragédie routière impliquant trois automobiles.

Le dossier a été remis au lieu le 19 juin dernier. Me Allard avait pris la cause en délibéré après avoir entendu différents témoins qui avaient affirmé que John Richardson roulaient

très vite et qu'il aurait dépassé dangereusement la camionnette de M. Gilles Pelchat avant d'être pris en souricière et percuter la voiture de la victime.

Trois automobiles furent impliquées dans cette tragédie qui s'est déroulée le 24 mai dernier, sur la route

122, à la sortie de Victoriaville, en face du bar Pepito.

Il avait fallu 45 minutes pour sortir la victime des entrailles de l'automobile où elle était restée coincée sous le tableau de bord. Mlle Cloutier était décédée peu de temps après son ar-

rivée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Son passager, Daniel Bergeron avait été sérieusement blessé dans l'impact. Outre la victime, les autres conducteurs impliqués dans la tragédie étaient Gilles Pelchat, de Victoriaville et John Richardson, de Warwick.

Chez Fournier Steel Works

La partie patronale accepte de reprendre les pourparlers: employés non-syndiqués libérés

BLACK LAKE (PS) — Les quelque 20 employés non-syndiqués de la firme Fournier Steel Works Ltd de Black-Lake ont finalement pu regagner leur domicile respectif en début d'avant-midi hier et ce, après avoir été contraints de passer la nuit à l'intérieur de l'usine en raison d'un durcissement de la ligne de piquetage qui s'était amorcé vers les 16h.30, mercredi.

Les 75 employés syndiqués de cette entreprise, en lock-out depuis le 26 février dernier, réclamaient la présence du propriétaire afin de connaître ses intentions relatives à une éventuelle reprise des pourparlers qui sont rompus depuis le 22 août.

Encouragés par plusieurs sympathisants et curieux

qui se sont regroupés aux abords de la route 112, les employés de Fournier ont tenu le coup jusqu'à ce que M. Renaud Fournier se présente à la ligne de piquetage, tôt hier matin. Ce dernier a alors déclaré qu'il était tout disposé à reprendre les pourparlers et qu'il se rendait même à la requête du syndicat quant à

la demande d'un médiateur qui aura la délicate tâche de débloquer cet épineux dossier. Aucune date de rencontre n'a cependant été déterminée.

L'objectif de la manifestation ayant été atteint, les travailleurs se sont dispersés, ce qui a permis au personnel non-syndiqué de pouvoir enfin quitter les lieux.

Rien à déplorer

Compte tenu de l'importance de la manifestation, des agents de l'Unité d'urgence de la Sûreté du Québec avaient été dépêchés afin de venir en aide aux forces policières régionales et de la ville de Black-Lake. Regroupés aux abords de l'industrie, ces agents n'ont pas eu à inter-

venir, la manifestation n'ayant pas provoqué de désordre majeur, ni d'incidents malheureux.

D'ailleurs, certains piqueteurs ont loué le travail des policiers. "Les gars ont été très corrects avec nous autres". Cependant, les travailleurs de Fournier tiennent un tout autre langage à l'endroit des agents de sécurité qui ont été engagés par la compagnie pour surveiller les abords de l'entreprise. Selon eux, ces agents ne cessent de les provoquer et c'est pourquoi les dirigeants syndicaux ont alerté les autorités policières. Ils souhaiteraient que ces agents ne reviennent plus sur le terrain de l'entreprise afin de ne pas envenimer inutilement un dossier déjà ambigu.

La CSN soutient que les agissements du propriétaire de l'entreprise laissent peu d'espoir à une perspective de règlement à court terme. "Cet entêtement patronal à vouloir contourner la loi anti-scab est de mauvais augure."

A brûle pourpoint

Jeune club social

DRUMMONDVILLE — Un nouveau club social pour adolescents vient d'être formé à Drummondville. Il s'agit d'Optiphlex qui regroupe sous la bannière du club Optimiste des jeunes intéressés à la philatélie. La remise officielle de la charte s'est faite en présence des sommets du Club Optimiste et des dirigeants du jeune club social.

Participants à un colloque

Une vingtaine de personnalités de Drummondville, regroupées par le ministre Michel Clair, se sont rendues participer à Montréal à un colloque sur l'application de la loi 126 présidé par le directeur général de la commission des normes du travail.

Bibliothèque plus accessible

La bibliothèque du Cégep de Drummondville sera, pour une deuxième année consécutive, accessible au grand public, fait savoir la responsable Henriette Dion. Pour la prochaine année, 150 cartes d'abonnés seront disponibles pour ceux qui désirent se prévaloir de ce service.

Personnalités du mois

L'Adisep vient de reconnaître les mérites de deux de ses membres en les désignant comme membres du mois. Ce sont Jean-Paul Tessier en juin et Rejeanne Vincent pour août. Devant le succès de cette initiative, les dirigeants de l'Adisep désirent la reprendre chaque mois.

Annuaire distribué

A compter du 17 septembre, Bell Canada entreprendra la distribution de 31.000 annuaires de téléphone à toutes les résidences de Drummondville et des environs. Cette livraison, qui devrait se terminer vers le premier octobre, permettra à chaque abonné de recevoir un exemplaire du document. Des exemplaires supplémentaires sont disponibles au bureau d'affaires de Bell Canada.

Les résidents de Ste-Sophie devront faire bouillir l'eau pour au moins 2 semaines

STE-SOPHIE DE MÉGANTIC (DG) — Les résidents de Ste-Sophie de Mégantic dont le système d'eau est relié à l'aqueduc devront faire bouillir leur eau pendant au moins deux bonnes semaines avant que ne soit levé la mise en garde du ministère de l'Environnement.

Rejoint au téléphone hier matin le technicien qui s'occupe des prélèvements d'eau, M. Richard Beaugard a mentionné que cette mesure était nécessaire à cause du niveau élevé de contamination.

Les tests bactériologiques ont démontré la présence de 200 bactéries coliformes par 100 millilitres, alors qu'on tolère un maximum de 10 bactéries coliformes par 100 millilitres. De plus, l'analyse a démontré que l'eau potable de Ste-Sophie contenait 128

colliformes fécaux par millilitre d'eau ce qui est tout à fait inadmissible et intolérable selon les normes du ministère de l'Environnement.

Un prochain contrôle sur la qualité de l'eau dispensé par le Syndicat coopératif de l'aqueduc de Ste-Sophie de Mégantic, sera exécuté par un employé de la direction générale du ministère de l'Environnement à Trois-Rivières, le 16 septembre prochain. Même si ce contrôle est positif la direction générale attendra une autre semaine et les résultats d'un second test avant de lever la directive de faire bouillir l'eau pendant 20 minutes avant de la consommer.

M. Richard Beaugard, a par ailleurs admis que la décision de déverser un gallon de chlore dans le réservoir d'eau ne pourrait

pas nuire. On sait que le président du Syndicat coopératif de l'aqueduc de Ste-Sophie, M. Léo Pellerin, devait déverser un gallon de chlore hier matin pour remédier au problème de la contamination de l'eau.

M. Pellerin ne trouvait pas la situation alarmante. Il attribuait la contamination de l'eau aux pluies des derniers jours qui ont eu pour effet de permettre l'infiltration des eaux de surface dans le réservoir d'eau.

Le réseau coopératif d'aqueduc de Ste-Sophie existe depuis une cinquantaine d'années et il alimente environ 170 personnes. Si les usagers ne font pas bouillir leur eau, ils risquent selon les autorités du bureau régional du ministère de l'Environnement d'avoir des maux de ventre et diarrhée.

Troubadours: spectacles annulés faute de participants

VICTORIIVILLE (DG) — Le vice-président du corps de tambours et clairons Les Troubadours de Victoriaville, M. André Capistran, a émis un communiqué pour déplorer le fait que certains spectacles ont dû être annulés récemment faute de participants.

M. André Capistran cite comme exemple l'annulation du spectacle de mi-temps du 7 septembre, au stade de baseball de Trois-Rivières, où les Diablos de l'UQTR affrontaient une équipe de Lennoxville. Il rapporte en outre que la troupe normalement formée de 85 membres a participé à une parade et offert un concert le 29 août dernier, pour l'ouverture du tournoi de balle-molle Gilles Marotte avec seulement 50 pour cent de ses

effectifs. Le vice-président des Troubadours note également que plusieurs directeurs auraient dénoncé l'adoption de résolutions qui auraient été mal appliquées ou pas du tout par le président en place. Sans compter, ajoute-t-il, que les convocations en vue des assemblées sont souvent adressées à la dernière minute.

Semaine de l'habitation dans les Bois-Francs

VICTORIIVILLE (DG) — En cette période d'incertitude et de recession, l'Association des constructeurs d'habitation des Bois-Francs mise sur la valeur sûre d'une maison neuve pour inciter les gens à acheter et faire un placement qui ne cessera de grandir tout au long de la 20ième semaine de l'Habitation, du 13 au 21 septembre.

Le public de la région des Bois-Francs pourra visiter onze maisons modèles dont 8 sont situées à Victoriaville, une à Arthabaska, une à Princeville et une à Kingsy Falls.

Campagne de souscription de la St-Vincent de Paul

VICTORIIVILLE (DG) — La souscription annuelle de la St-Vincent de Paul aura lieu dimanche à Victoriaville. L'an dernier avec des moyens limités et un petit budget de \$12.000, la St-Vincent de Paul est intervenue 500 fois à Victoriaville et elle a aidé 1.600 personnes, de remarquer l'abbé Raymond Roy, du CRIS.

La St-Vincent de Paul, vivace, solitaire étonnante. Comment subsiste-t-elle encore parmi les géants des grandes souscriptions nationales et multinationales (Jerry Lewis et Ronald Care, Oxfam qui doivent leur des ordinateurs pour redistribuer leurs millions d'interroger l'abbé Roy. Cette année poursuit M.

Les deux dirigeants syndicaux ont profité de la tenue d'un Bureau fédéral de la Fédération, à Québec, pour annoncer que le conflit chez Fournier était prioritaire pour la CSN. Et, à cet effet, un budget spécial de \$2.000 a été accordé de même que tous les services de permanent dans le but de permettre la mise sur pied d'un comité régional qui aura pour fonction de sensibiliser les autres syndiqués de la région et d'obtenir leur appui.

La CSN profite de ce

conflit pour démontrer, encore une fois, l'inefficacité de la loi anti-scab. Le syndicat a déjà déposé une plainte du fait que l'entreprise réussit malgré tout à honorer ses contrats, en dépit de l'arrêt de travail.

Selon la CSN, l'enquêteur du ministère du Travail n'a pas cru que l'enchevêtrement des compagnies de M. Fournier et les obscures sous-traitances pouvaient contrevenir aux dispositions du Code du Travail, relatives au travail des scabs.

La CSN soutient que les agissements du propriétaire de l'entreprise laissent peu d'espoir à une perspective de règlement à court terme. "Cet entêtement patronal à vouloir contourner la loi anti-scab est de mauvais augure."

Coopérative de travail
La Fourmillière
ARTICLES EN BOIS POUR LA MAISON
Tous les samedis, de midi à 4 heures:
VENTE A L'ATELIER
Rabais de 10 à 75% sur tout!
568-0509 ou 562-8954
La Fourmillière, 40 sud, rue Queen,
Sherbrooke J1H 3P3

LA MORT EN DIRECT
UN FILM de BERTRAND TAVERNIER avec ROMY SCHNEIDER et HARVEY KEITEL
13-14-15-16-17 SEPT. 19h.30 et 21h.30
Rineart

elgam ?
L'orgue de l'avenir! 566-2656